



Organisation des Nations Unies

COMPTE-RENDU DE L'ACTUALITE DES NATIONS UNIES EN RDC A LA DATE DU 3 FEVRIER 2021

MONUSCO

NOMINATIONS :

Le mandat de Leila Zerrougui en tant que Représentante spéciale du Secrétaire général en République démocratique du Congo et Cheffe de la MONUSCO touche à sa fin. Sa remplaçante, Bintou Keita de la Guinée, devrait arriver dans le pays dans les prochaines semaines.

En outre, le Secrétaire général a annoncé la nomination de Mr Khassim Diagne du Sénégal en remplacement de David Gressly des Etats-Unis en tant que Représentant spécial adjoint pour la protection et les opérations. Mr Diagne devrait lui aussi prendre ses nouvelles fonctions dans les semaines qui viennent.

NORD-KIVU :

Dans le Nord-Kivu, la Section des Affaires Civiles de Goma a tenu ce 1er février 2021 une consultation avec 10 acteurs locaux clés dont 2 femmes pour discuter des moyens de prévenir les tensions communautaires à Bwalanda situé à 20 km au nord-est de Nyanzale. Au cours des échanges, le rôle important des chefs communautaires et des autorités coutumières locales a été souligné en matière de promotion de la paix, de la sécurité et de la cohabitation pacifique dans cette zone.

Une rencontre similaire a été également organisée au profit des jeunes de la chefferie de Bwito dans le village de Mutanda situé à 25 km au nord-est de Nyanzale. Treize chefs locaux dont cinq femmes ont participé à cette session. Les jeunes et les femmes leaders ont été particulièrement encouragés à aider les autorités locales à prévenir la violence et à renforcer la cohésion sociale.

Le Bureau conjoint des Nations Unies pour les droits de l'homme de Goma, en partenariat avec le Ministère provincial des droits humains, organise demain à Munigi dans le territoire de Nyiragongo, la deuxième phase de la célébration de la Journée internationale des droits de l'homme. Cette manifestation implique les acteurs judiciaires, de la société civile, les autorités politico-administratives et la Police Nationale Congolaise.

Les participants vont échanger sur les contours de l'état d'urgence, sa portée et ses limites dans le cadre de la lutte contre la deuxième vague de la Covid-19 mais aussi sur le rôle de la police dans la protection des droits de l'homme, dans le cadre des mesures visant à lutter contre cette pandémie.

KASAI :

La MONUSCO a également organisé lundi 1er février un atelier à Tshikapa avec une centaine de participants, visant à identifier les organisations de la société civile opérant dans la province du Kasai. Ce travail est effectué en amont de la fermeture du sous-bureau de la MONUSCO à Tshikapa avant le mois de juin 2021.

Contacts :

MONUSCO : Mathias Gillmann, Porte-parole, gillmann@un.org, portable : +243 997 06 99 20 & +243 81 890 71 28

Major Sylvester Morlicy Mangure, porte-parole militaire : monusco-hq-mpiochief@un.org - tél. +243 81 890 31 78, mobile : +243 81 890 71 60

Adèle Lukoki, Relations Médias : lukokiikola@un.org – tél. +243 81 890 48 04 ; mobile : +243 81 89 77 06



Organisation des Nations Unies

SITUATION MILITAIRE

(Par le Lieutenant-colonel Major Sylvester Morlicy Mangure, porte-parole militaire de la MONUSCO)

Au cours des trois dernières semaines, la Force a poursuivi ses activités dans ses zones de responsabilité en intensifiant ses activités, en particulier sur le territoire de Beni et en Tanganyika, des patrouilles de dissuasion pour renforcer la protection des civils. Elle a mené un total de 6 595 activités, y compris des patrouilles de jour et de nuit, des patrouilles conjointes, escortes et reconnaissance aérienne. La Force a continué de coopérer avec d'autres acteurs de la sécurité. Au cours de cette période, les ingénieurs de la force ont achevé certains travaux de génie civil qui ont aidé la population.

Sur le plan Opérationnel :

2. Les activités impliquant la protection des civils restent au premier plan de la planification des activités de la Force. La protection par la projection des forces reste l'un des moyens utilisés pour assurer la protection des civils. La Force a élaboré un rapport d'efficacité et établi des indicateurs pour mesurer l'efficacité des activités liées à la Protection des civils et au soutien aux FARDC, dans le but d'améliorer sa performance et sa réactivité pour s'acquitter du mandat de la MONUSCO.

3. Secteur Nord (NS), Province de l'Ituri. La Force a effectué des patrouilles conjointes régulières avec l'UNPOL, les FARDC et la PNC et des patrouilles de liaison pour une domination robuste dans les principaux points chauds et axes, dissuadant les groupes armés, tout en maintenant la circulation le long de la RN-27 et d'autres routes. Le commandant du Secteur Nord a organisé des réunions avec les acteurs de la sécurité dans la région pour renforcer la coopération et la confiance entre la MONUSCO et les acteurs humanitaires et la confiance de la population locale en la MONUSCO.

4. Brigade d'intervention de la force (FIB). La FIB et les FARDC ont poursuivi leurs patrouilles intensives et leur coopération pour dissuader les groupes armés et protéger les civils. Conjointement avec les FARDC, la FIB a lancé de solides patrouilles dans la zone. Le commandant de la FIB a eu une réunion avec la cheffe de bureau de Beni, les FARDC et le gouverneur du Nord Kivu pour discuter de deux sujets : une approche globale pour améliorer la situation sécuritaire et l'assistance à la communauté.

5. Secteur central (CS), Province du Nord-Kivu. La Force a continué d'assurer sa présence, renforcer la confiance de la population locale en la MONUSCO et réduire les activités des groupes armés, fournissant des escortes aux agences des Nations Unies, en renforçant la collaboration avec plusieurs acteurs de la sécurité, et en effectuant une patrouille de surveillance nocturne.

6. Secteur Sud (SS), Provinces du Sud-Kivu et du Tanganyika. Au cours de la période considérée, le Secteur Sud a accéléré son rythme opérationnel en maintenant une posture solide à travers des activités de jour et de nuit dans les points chauds identifiés, notamment en vue d'assurer la liberté de mouvement le long de la RN-5.

Contacts :

MONUSCO : Mathias Gillmann, Porte-parole, gillmann@un.org, portable : +243 997 06 99 20 & +243 81 890 71 28

Major Sylvester Morlicy Mangure, porte-parole militaire : monusco-hq-mpiochief@un.org - tél. +243 81 890 31 78, mobile : +243 81 890 71 60

Adèle Lukoki, Relations Médias : lukokiikola@un.org – tél. +243 81 890 48 04 ; mobile : +243 81 89 77 06



Organisation des Nations Unies

Dans le cadre de la coopération civilo-militaire,

7. Les moyens de génie civil de la Force ont participé à divers projets de soutien à la population, en étroite coopération avec le gouvernement local.

A. Réhabilitation accélérée de la route Boga-Bukiringi-Tchabi sur 27 km.

B. Beni. Réhabilitation accélérée de la route qui mène à la prison de Kangbayi à Beni et réhabilitation de la route principale Beni-Butembo.

C. Uvira. Réhabilitation de la route de Kala à Uvira dans une zone de la route RN-5 particulièrement vulnérable aux inondations.

D. Uvira. Réhabilitation de la RN-5 sur le pont de Kawamvira. En raison de glissements de terrain importants provoqués par de fortes pluies à Uvira, plus de 100 maisons ont été endommagées et ensablées le long du cours inférieur de la rivière Kawamvira.

E. Goma. Assistance en équipements pour la construction du pont temporaire du Kihira. Le pont principal sur la rivière Kihira à Sake s'est effondré lors des récentes pluies à Goma.

Enfin, le commandant adjoint de la force poursuit sa visite opérationnelle sur le terrain dans l'est de la RDC. N'hésitez pas à poser des questions si vous en avez. Merci.

EQUIPE DE PAYS

REFUGIES CENTRAFRIQUE :

Le Représentant spécial adjoint, Coordonnateur résident et Coordonnateur humanitaire des Nations Unies, David McLachlan-Karr, a conclu aujourd'hui une visite de trois jours dans la province du Nord Ubangi. David McLachlan-Karr a conduit une délégation des agences des Nations Unies, du Forum des ONG humanitaires et de la Commission nationale pour les réfugiés à Yakoma et Gbadolite, afin d'évaluer la situation des réfugiés centrafricains arrivés en RDC par cette province.

À Yakoma, où une dernière vague est arrivée début janvier 2021, le Coordonnateur humanitaire a visité le site d'enregistrement biométrique installé par le Haut-Commissariat aux Réfugiés afin d'identifier le nombre de ces réfugiés dont certains sont revenus en RDC où ce mouvement est observé depuis 2013. David McLachlan-Karr s'est aussi rendu dans le groupement de Modale, à 35 km de Yakoma, où sera érigé le site devant accueillir ces réfugiés.

De ses échanges avec les réfugiés, les autorités locales ainsi que les acteurs humanitaires déjà à l'œuvre dans la province, il se dégage des besoins multisectoriels pour ces réfugiés. Les problèmes d'accès aux bénéficiaires suite au délabrement des routes ont aussi été soulignés.

Contacts :

MONUSCO : Mathias Gillmann, Porte-parole, gillmann@un.org, portable : +243 997 06 99 20 & +243 81 890 71 28

Major Sylvester Morlicy Mangure, porte-parole militaire : monusco-hq-mpiochief@un.org - tél. +243 81 890 31 78, mobile : +243 81 890 71 60

Adèle Lukoki, Relations Médias : lukokiikola@un.org – tél. +243 81 890 48 04 ; mobile : +243 81 89 77 06



Organisation des Nations Unies

Par ailleurs, le Coordonnateur humanitaire a insisté auprès des acteurs d'aide déjà opérationnels sur le terrain sur la nécessité de combattre les pratiques d'abus et exploitation sexuels ainsi que celles de fraude, rappelant que les Nations Unies appliquent la politique de tolérance zéro en la matière.

Contacts :

MONUSCO : Mathias Gillmann, Porte-parole, gillmann@un.org, portable : +243 997 06 99 20 & +243 81 890 71 28

Major Sylvester Morlicy Mangure, porte-parole militaire : monusco-hq-mpiochief@un.org - tél. +243 81 890 31 78, mobile : +243 81 890 71 60

Adèle Lukoki, Relations Médias : lukokiikola@un.org – tél. +243 81 890 48 04 ; mobile : +243 81 89 77 06



NOTE DU BCNUDH SUR :

- LES PRINCIPALES TENDANCES DES VIOLATIONS DES DROITS DE L'HOMME AU COURS DE L'ANNÉE 2020

- MISE A JOUR SUR LES ATTEINTES ET VIOLATIONS DES DROITS DE L'HOMME ET DU DROIT INTERNATIONAL HUMANITAIRE PAR LES ADF ET LES FDS DANS LES TERRITOIRES DE BENI (NORD KIVU), IRUMU ET MAMBASA (ITURI).

Principales tendances des violations des droits de l'homme en 2020: des violations et atteintes aux droits de l'homme en hausse

En 2020, le BCNUDH a documenté 7.909 violations et atteintes aux droits de l'homme en République démocratique du Congo, ce qui représente une moyenne de 659 violations par mois. Ces chiffres sont en hausse de l'ordre de 21% par rapport à 2019. Cette augmentation résulte de la détérioration de la situation sécuritaire dans les provinces affectées par le conflit armé, notamment au Nord-Kivu, en Ituri et au Sud-Kivu où le BCNUDH a enregistré l'écrasante majorité (93%) des violations et atteintes au cours de l'année écoulée. Au moins 2.945 civils ont été tués dont 553 femmes et 286 enfants. Les membres de groupes armés ont été responsables de l'exécution sommaire d'au moins 2.487 de ces victimes.

Le 7% des violations documentées sur l'ensemble du territoire ont été commises dans les provinces non affectées par les conflits en RDC. La moitié des violations a été enregistrée dans la province du Haut-Katanga et 24% à Kinshasa. La quasi-totalité de ces violations est imputable à des agents de l'Etat.

Le BCNUDH a enregistré 680 victimes adultes de violences sexuelles en 2020, une baisse de 35% par rapport aux 1.054 victimes de 2019. Les groupes armés sont responsables de 70% de violences sexuelles documentées en 2020. Parmi les groupes armés, les combattants des FDLR ont causé le plus grand nombre de victimes, suivis des combattants Twa dont les Apa Na Pale, ceux de divers groupes Mai-Mai, les Nyatura, les NDC-R ainsi que les assaillants armés de Djugu et les Raïa Mutomboki.

En 2020, le BCNUDH a documenté 935 violations des droits et libertés fondamentaux liés à la restriction de l'espace démocratique sur l'ensemble du territoire, un chiffre en hausse de 20% par rapport à 2019. Cette hausse est liée au contexte politique caractérisée par des crises au sein de la coalition au pouvoir et les dissensions entre assemblées et exécutifs provinciaux qui ont entraîné des manifestations publiques réprimées par les forces de défense et de sécurité.

De plus, le 18 mars 2020, le Président de la République a proclamé l'état d'urgence et instruit l'instauration de mesures préventives dans le but d'endiguer la propagation de la pandémie de la COVID19. Le BCNUDH a documenté 180 violations des droits de l'homme liées à ces mesures avec au moins 349 victimes dans 14 provinces du pays. La quasi-totalité des violations a été commise par des agents de l'Etat.

En 2020, le BCNUDH a continué d'appuyer les autorités judiciaires engagées dans la lutte contre l'impunité. Dans ce contexte, au moins 118 militaires des FARDC, 60 agents de la PNC, 102 combattants de groupes armés et dix éco-gardes ont été condamnés pour des actes constituant des violations des droits de l'homme dans l'ensemble des provinces de la RDC, ce qui traduit un effort important des autorités judiciaires en matière de lutte contre l'impunité.

En 2020, le BCNUDH a documenté un total de 197 décès en détention, soit une augmentation de 42% par rapport à 2019. Ces décès ont été causés par la malnutrition, les mauvaises conditions d'hygiène, le manque d'accès à des soins médicaux. Par ailleurs, en 2020, au moins 1.870 personnes se sont évadées des centres de détention, une augmentation de l'ordre de 64% par rapport à 2019. Cette augmentation est due en grande partie à une évasion massive survenue à Beni, province du Nord-Kivu, au mois d'octobre 2020, au cours de laquelle 1.380 détenus se sont évadés.

En 2020, le BCNUDH a organisé au moins 133 activités de formation et de sensibilisation sur l'ensemble du territoire de la RDC, avec près de 6.959 participants. Certaines ont été organisées avec le concours de partenaires et des institutions nationales, en vue de renforcer les capacités des acteurs étatiques et non-étatiques en matière de droits de l'homme et diverses thématiques relatives au mandat.

Le Bureau conjoint des Nations Unies aux droits de l'homme dénonce des attaques des ADF de plus en plus meurtrières

Hier, le Bureau conjoint des Nations Unies aux droits de l'homme a publié une mise à jour sur les atteintes et violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire commises par des combattants des Forces alliées démocratiques (ADF) et des membres des forces de défense et de sécurité congolaises dans les territoires de Beni (Nord-Kivu), d'Irumu et de Mambasa (Ituri).

Ce rapport fait état d'une recrudescence des attaques du groupe armé Forces démocratiques Alliées (ADF) contre la population civile dans les territoires d'Irumu et de Mambasa dans la province de l'Ituri et de Beni dans la province du Nord-Kivu au cours de l'année 2020. Ces attaques ont fait au moins 468 personnes tuées dont 108 femmes et 15 enfants, entre juillet et décembre 2020.

Les violences qui ont continué dans les trois territoires ont été accompagnées d'actes de barbarie visant à traumatiser les populations civiles. Le Secteur de Ruwenzori dans le territoire de Beni a connu pendant le dernier trimestre 2020 une vague d'attaques de groupes de combattants armés qui ont pillé les maisons et enlevé des populations civiles. Au cours de l'année 2020, au moins 534 personnes dont 82 femmes et 39 enfants ont été enlevées, dont 366 entre juillet et décembre. Certains ont été soumis aux travaux forcés jusqu'à ce qu'ils s'échappent. A ce jour, le sort de 457 personnes dont 62 femmes et neuf enfants est inconnu.

Les attaques des ADF contre les civils visent à infliger des souffrances aux populations en représailles contre les opérations militaires, piller les récoltes et enlever des civils qui sont utilisés dans leurs plantations pour des travaux forcés. Les membres de la communauté Twa dans le territoire d'Irumu, province de l'Ituri, ont payé un lourd tribut lors d'une attaque le 14 janvier 2021 pendant laquelle au moins 14 personnes dont deux femmes enceintes ont été tuées dans un campement dans la Chefferie de Walese Vonkutu. Ces attaques sur les civils ainsi que sur les biens protégés et culturels peuvent constituer des crimes contre l'humanité et des crimes de guerre.

L'attaque de la prison de Beni en date du 20 octobre 2020 par des combattants des ADF qui a occasionné l'évasion de plus de 1300 détenus parmi les plus dangereux, en cours de jugement ou condamnés pour des crimes graves, a porté un coup dur à la lutte contre l'impunité.

Les forces de défense et de sécurité déployées pour combattre les ADF ont fourni des efforts considérables pour défaire les ADF, mais les violations des droits de l'homme qu'elles commettent risquent de saper la confiance de ces populations qu'elles sont déployées pour protéger.

En plus des recommandations formulées dans le rapport public publié en juillet 2020, la mise à jour recommande aux autorités congolaises entre autres de mettre l'accent sur le strict respect des droits de l'homme et du droit international humanitaire lors des opérations militaires, en prenant notamment en compte, les possibles représailles contre les populations civiles et le besoin d'infrastructures pour le casernement des militaires des FARDC et des agents de la PNC. Le BCNUDH recommande aux autorités congolaises d'engager les actions nécessaires dans le cadre de la coopération judiciaire pour engager les pays des grands lacs à remplir leurs obligations dans le cadre de la lutte contre l'impunité notamment l'Ouganda, dont les victimes congolaises attendent une diligence dans le procès contre le fondateur du groupe armé ADF Jamil Mukula.



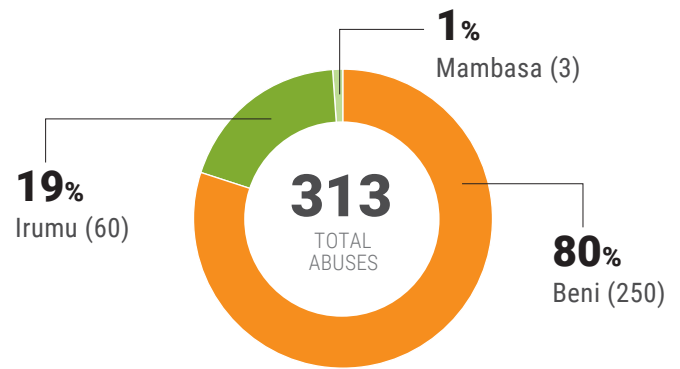
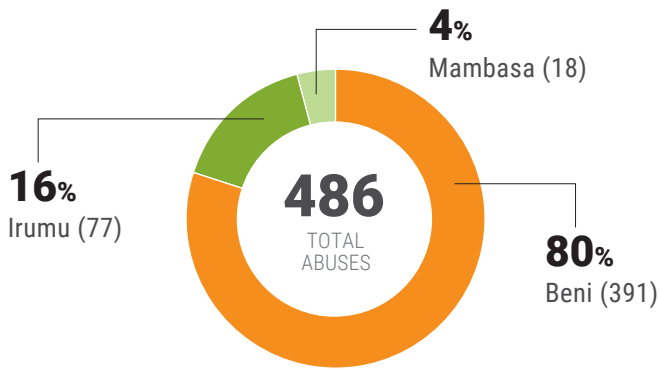
ATTEINTES AUX DROITS DE L'HOMME PAR DES COMBATTANTS DES ADF

Bureau Conjoint des Nations Unies aux Droits de l'Homme en RDC (BCNUDH) MONUSCO – HCDH

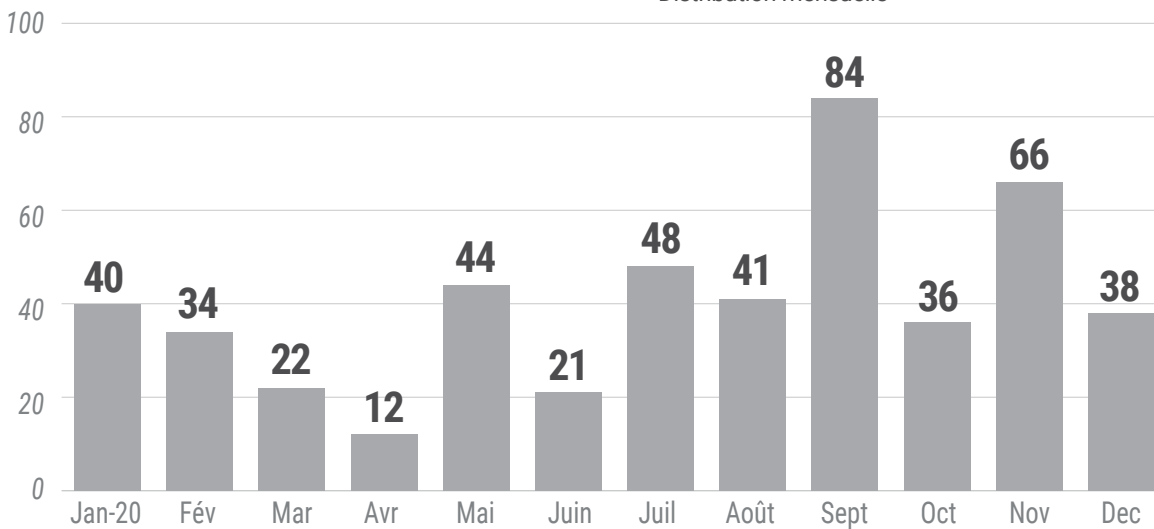
JANVIER-DÉCEMBRE 2020 (12 MOIS)

Figure 1. Nombre total d'atteintes

JUILLET-DÉCEMBRE 2020 (6 MOIS)



Distribution mensuelle



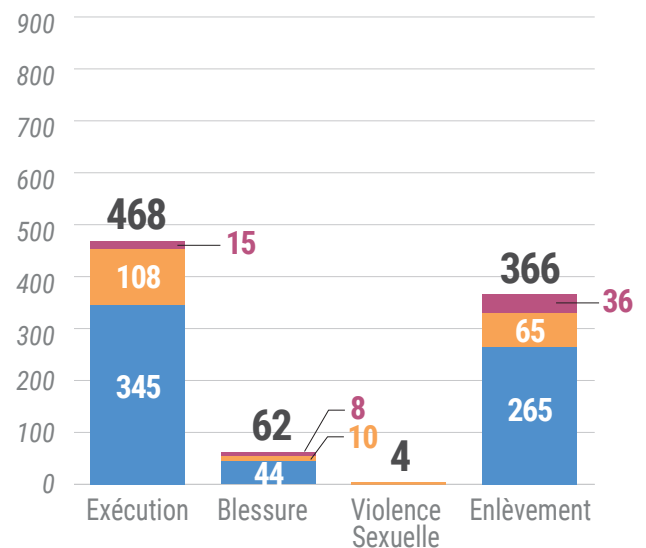
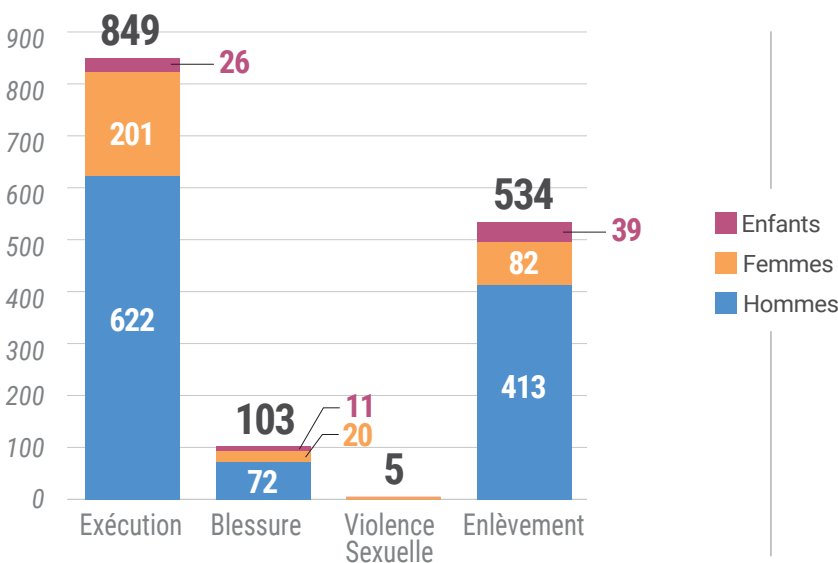
NOMBRE TOTAL D'ATTEINTES



JANVIER-DÉCEMBRE 2020 (12 MOIS)

Figure 2. Nombre de victimes par type d'atteinte

JUILLET-DÉCEMBRE 2020 (6 MOIS)





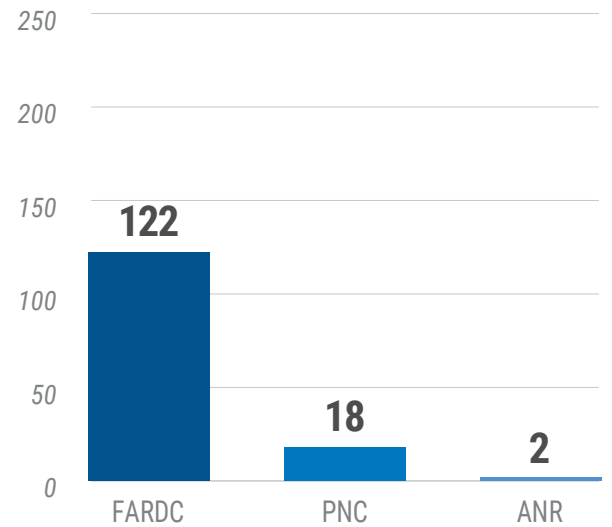
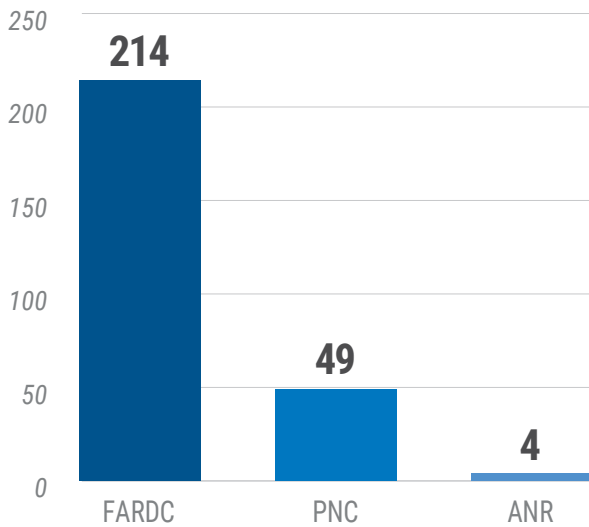
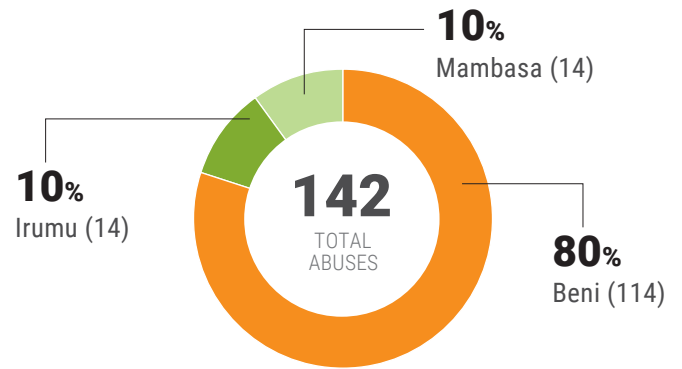
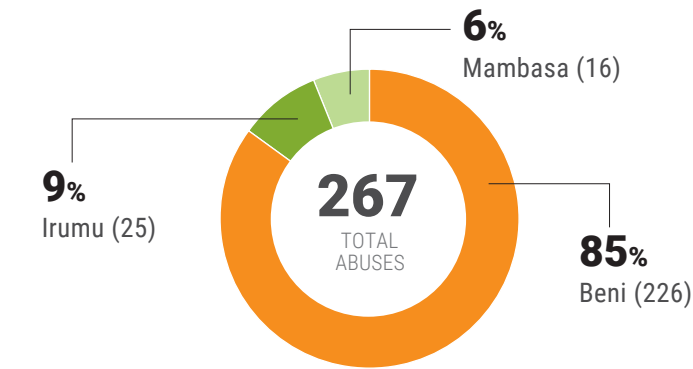
VIOLATIONS DES DROITS DE L'HOMME PAR LES FORCES DE DEFENSE ET SECURITE (FARDC, PNC, ANR)

Bureau Conjoint des Nations Unies aux Droits de l'Homme en RDC (BCNUDH) MONUSCO – HCDH

JANVIER-DÉCEMBRE 2020 (12 MOIS)

Figure 1. Nombre total de violations

JUILLET-DÉCEMBRE 2020 (6 MOIS)



JANVIER-DÉCEMBRE 2020 (12 MOIS)

Figure 2. Nombre de victimes par type de violation

JUILLET-DÉCEMBRE 2020 (6 MOIS)

